



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection générale
des finances

RAPPORT DU JURY DE RECRUTEMENT
DES INSPECTEURS ET INSPECTRICES
DES FINANCES ADJOINTS

Session 2023

**RAPPORT DU JURY DE RECRUTEMENT DES
INSPECTEURS ET INSPECTRICES DES
FINANCES ADJOINTS**

Session 2023

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT ET LAUREATS DES SESSIONS 2021 A 2023.....	1
1.1. Présentation générale de la procédure de recrutement	1
1.2. Lauréats des sessions 2021 à 2023.....	2
2. BILAN DE LA PROCEDURE DE SELECTION.....	3
2.1. Étape 1 : Examen des CV et lettres de motivation	3
2.2. Étape 2 : Questionnaire à choix multiple et note sur dossier	4
2.2.1. <i>Questionnaire à choix multiple</i>	4
2.2.2. <i>Note sur dossier</i>	4
2.3. Étape 3 : Oraux de motivation et mise en situation	5
2.3.1. <i>Entretien de motivation</i>	5
2.3.2. <i>Entretien de mise en situation professionnelle</i>	7
2.4. Étape 4 : Épreuve de sélection finale.....	8
2.4.1. <i>Présentation</i>	8
2.4.2. <i>Observations du jury</i>	8

1. Présentation générale de la procédure de recrutement et lauréats des sessions 2021 à 2023

1.1. Présentation générale de la procédure de recrutement

En 2021, l'Inspection générale des finances (IGF) a saisi l'opportunité de la réforme de la haute fonction publique pour lancer une voie de recrutement innovante ayant pour objectif de diversifier ses viviers et d'attirer de nouveaux collaborateurs ayant suivi des formations d'excellence. Ainsi, la procédure de recrutement des inspecteurs et inspectrices des finances adjoints (IFA) :

- ◆ concerne des personnes achevant ou ayant récemment achevé une formation d'excellence dans l'enseignement supérieur et disposant d'une expérience professionnelle substantielle, acquise notamment à travers leurs stages ou d'une première expérience professionnelle (cf. appel à candidature en annexe I) ;
- ◆ cible des femmes et des hommes ayant fait le choix résolu de devenir agent public sur un poste pleinement et directement opérationnel au cœur de l'action publique. Le jury souligne que la prise de fonctions d'IFA, intervenant en principe au 1^{er} septembre de l'année de la procédure de sélection, est de fait incompatible avec la préparation de concours administratifs dont une partie des épreuves interviendrait postérieurement à cette date.

La procédure de recrutement, qui comprenait quatre étapes détaillées ci-après (cf. calendrier en annexe II), a suivi dans l'ensemble, les mêmes étapes que lors de la session 2022, dans l'optique de donner le plus de visibilité possible aux candidats et candidates.

Le nombre et la qualité des candidatures à la procédure IFA continuent à progresser.

Le nombre de candidatures, déjà en hausse de 20 % sur un an en 2022, a continué à croître en 2023, de 12 % sur un an (173 candidatures en 2023 contre 155 en 2022, cf. tableau 1). La session 2023 se caractérise par un nombre de lauréats moins importants, au nombre de 3, alors que la session 2022 en comptait 5. Cette évolution ne tient pas à la qualité des candidatures, qui reste, comme en 2022, de très haut niveau, mais aux contraintes capacitaires des ressources humaines de l'IGF. Le taux de sélection global de la procédure s'élevait ainsi à 1,7 % en 2022.

Enfin, le taux de féminisation initial des candidatures déposées était de l'ordre de 32 %. En 2023, une des trois personnes recrutées au titre de la procédure IFA était une femme.

RAPPORT DU JURY IFA 2023

Tableau 1 : Statistiques de la procédure de recrutement IFA (sessions 2021 à 2023)

Phase de la procédure de recrutement	2023		2022		2021	
	Nombre	Taux de sélection par phase	Nombre	Taux de sélection par phase	Nombre	Taux de sélection par phase
Candidatures reçues	173	-	155	-	131	-
Candidats et candidates convoqués au QCM et aux écrits	44	25,4 %	43	27,7 %	Non applicable (N.A.)	N.A.
Candidats et candidates convoqués aux oraux	22	50,0 %	29	67,4 %	12	9,2 %
Candidats et candidates convoqués à l'entretien final	9	41,0 %	10	34,5 %	4	33,3 %
Candidats et candidates recrutés	3	33,3 %	5	50,0 %	3	75,0 %

Source : Jury de sélection.

1.2. Lauréats des sessions 2021 à 2023

Tableau 2 : Lauréats 2023 de la procédure de recrutement IFA

Nom et prénom	Contact
M ^{me} Gabrielle Gauron	gabrielle.gauron@igf.finances.gouv.fr
M. Arturo Garcia Gonzalez	arturo.garcia-gonzalez@igf.finances.gouv.fr
M. Hippolyte Goutebroze	hippolyte.goutebroze@igf.finances.gouv.fr

Source : Jury de sélection.

Tableau 3 : Lauréats 2022 de la procédure de recrutement IFA

Nom et prénom	Contact
M. Axel Gillot	axel.gillot@igf.finances.gouv.fr
M. Gauthier Jacquemin	gauthier.jacquemin@igf.finances.gouv.fr
M ^{me} Rozenn Révois	rozenn.revois@igf.finances.gouv.fr
M ^{me} Marie Truffier-Blanc	marie.truffier-blanc@igf.finances.gouv.fr
M ^{me} Lili Vessereau	-

Source : Jury de sélection.

Tableau 4 : Lauréats 2021 de la procédure de recrutement IFA

Nom et prénom	Contact
M ^{me} Louise Anfray	louise.anfray@igf.finances.gouv.fr
M. Pierre Chamouard	pierre.chamouard@igf.finances.gouv.fr
M. Valentin Melot	valentin.melot@igf.finances.gouv.fr

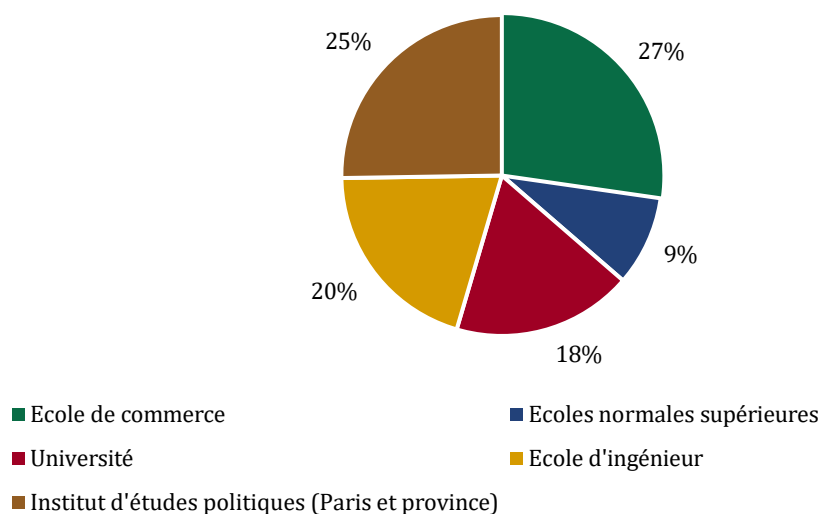
Source : Jury de sélection.

2. Bilan de la procédure de sélection

2.1. Étape 1 : Examen des CV et lettres de motivation

173 candidatures ont été reçues lors de la session 2023 de la procédure de recrutement IFA, soit une hausse de **+12 % par rapport à 2022**. Le graphique 1 reflète la diversité des formations initiales suivies par les candidats et candidates aux fonctions d'IFA.

Graphique 1 : Formation initiale¹ des candidats et candidates convoqués à la première étape du processus de recrutement (session 2023)



Source : Jury de sélection.

Note de lecture : En 2023, 18 % des candidats et candidates convoqués à la première étape de la procédure de recrutement IFA ont débuté leurs études à l'université.

Le jury a examiné attentivement les CV accompagnant les candidatures reçues en prêtant une attention particulière à :

- ◆ l'excellence académique et la diversité des formations initiales, s'agissant tant des disciplines étudiées (économique, scientifique, littéraire, affaires publiques, etc.) que des types de cursus (grandes écoles, universités, etc.) (cf. graphique 1 *supra*). Le jury a aussi valorisé les doubles cursus académiques ;
- ◆ la qualité des stages dans le secteur public et le secteur privé : 91 % des candidats et candidates retenus pour la première étape du processus de recrutement avaient effectué au moins un stage dans le secteur public et 65 % au moins un stage dans le secteur privé ;
- ◆ l'expérience européenne/internationale des candidats et candidates (formations ou stages réalisés à l'étranger) : 80 % des candidats et candidates retenus pour la première étape du processus de recrutement ont réalisé au moins une expérience académique ou en stage à l'étranger.

Les lettres de motivation ont fait l'objet d'une lecture attentive par les membres du jury et se sont avérées discriminantes pour distinguer les profils semblables.

¹ Exemples de formations initiales reçues par les candidats et candidates convoqués à l'épreuve de QCM : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Paris-Dauphine, Université Paris Panthéon-Assas (**universités**) ; HEC Paris, ESSEC et ESCP (**écoles de commerce**) ; École Polytechnique, Mines Paris Tech, École nationale des Ponts et Chaussées, ISAE-SUPAÉRO (**écoles d'ingénieur**).

2.2. Étape 2 : Questionnaire à choix multiple et note sur dossier

Après la pré-sélection des candidatures à partir des CV et lettres de motivation, 44 candidats et candidates ont été invités à réaliser un questionnaire à choix multiple (QCM) et une note écrite à partir d'un dossier.

2.2.1. Questionnaire à choix multiple

2.2.1.1. Présentation

Le QCM s'est déroulé le 20 mars 2023 dans les locaux de l'IGF. Il comportait 64 questions structurées en cinq parties : 20 questions économiques et financières, 15 questions relatives au fonctionnement des administrations publiques, 10 questions de raisonnement logique, 6 questions d'analyse de données et 13 questions de culture scientifique. Le QCM a été conçu de manière à ce que chaque profil de candidat (scientifique, économique et commercial, sciences politiques, etc.) puisse maîtriser parfaitement une grande partie des questions.

L'**annexe III** présente un extrait des questions figurant dans le QCM de la session 2023.

2.2.1.2. Observations du jury

Dans l'ensemble, les parties relatives aux questions économiques et financières et au fonctionnement des administrations publiques ont été les mieux réussies. À l'inverse, les parties relatives à l'analyse de données et aux questions scientifiques ont été les moins bien réussies. Le jury souligne, à l'attention des futurs candidats et candidates, **l'importance du traitement et de l'analyse de données quantitatives** dans les missions de l'IGF.

Le jury observe aussi que la partie consacrée aux questions scientifiques a notamment permis de tester la culture générale des candidats et candidates au regard des **principales données de la transition écologique**, qui constitue un axe de travail prioritaire pour l'IGF.

2.2.2. Note sur dossier

2.2.2.1. Présentation

La note sur dossier avait vocation à juger les capacités d'analyse et de synthèse ainsi que les compétences rédactionnelles des candidats et candidates. Aucune connaissance extérieure n'était spécifiquement attendue dans la mesure où un dossier de près de 70 pages était fourni et permettait de traiter le sujet dans son ensemble.

Le dossier portait pour la session 2023 sur l'accompagnement des ménages vulnérables exposés à la hausse des prix des énergies carbonées (carburant, gaz, électricité). Il comprenait notamment une lettre missionnant l'IGF, des extraits de rapports administratifs, des notes d'expertise, des extraits de communication gouvernementale et des données d'évolution des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité.

À partir de ce dossier, il était demandé aux candidats et candidates de rédiger une note en vue d'une réunion d'étape sollicitée par les cabinets des ministres commanditaires de la mission. Cette note avait vocation à présenter les principales avancées de la mission et les premières pistes de réflexions. Il était également demandé de réaliser un graphique sur *Excel* à partir de données fournies.

Cette note sur dossier avait pour objectif, à partir d'une situation qui peut être rencontrée au sein de l'IGF, d'apprécier la capacité des candidats et candidates à se saisir d'enjeux nouveaux, à relier des approches juridique, financière et institutionnelle pour construire un état des lieux, une analyse et formuler des pistes de recommandations. Afin de faciliter la rédaction, les consignes précisaient explicitement la structure que pouvait adopter la note.

Les candidats et candidates disposaient d'une journée entière (9h-19h) pour rédiger la note et ont été invités à composer depuis chez eux, dans l'objectif de les rapprocher le plus possible des conditions réelles de travail. Ce format leur permettait en conséquence d'organiser leur journée de travail comme bon leur semblait et de consulter toutes les sources d'information en accès libre qu'il leur paraissait utile de consulter – même si le jury souligne de nouveau qu'aucune information hors du dossier n'était nécessaire.

2.2.2.2. Observations du jury

La phase de sélection écrite constitue une étape essentielle dans la procédure de recrutement étant donné l'importance de l'écrit dans les travaux de l'IGF. Les copies ont été corrigées de manière anonymisée et ont toutes fait l'objet d'une double correction. Dans l'ensemble, l'exercice a été bien compris par les candidats et candidates qui ont su analyser finement le sujet, en saisir les principaux enjeux et les restituer de manière claire et argumentée.

Le jury a particulièrement valorisé les capacités rédactionnelles des candidats et candidates et porté une attention spécifique à la syntaxe, à l'orthographe, à la précision et la pertinence des sources et à la clarté du style (phrases courtes, précision du vocabulaire, style administratif). Certaines copies n'avaient manifestement pas fait l'objet d'une relecture attentive et comportaient un trop grand nombre d'erreurs et de coquilles. **Par ailleurs, le jury rappelle que les anglicismes, les qualificatifs imprécis et le style littéraire n'ont pas leur place dans une note de nature administrative.**

Le jury rappelle aux futurs candidats et candidates l'importance d'une lecture attentive des consignes et du dossier. En l'espèce, les candidats et candidates étaient placés pour la session 2023 dans le contexte d'un point d'étape avec les cabinets des ministres commanditaires de la mission. Il ne s'agissait donc pas d'une note de cadrage mais bien d'une note d'analyse ayant vocation à présenter de premières réflexions et propositions. Il n'était pas attendu des candidats et candidates une analyse exhaustive de tous les aspects du sujet.

2.3. Étape 3 : Oraux de motivation et mise en situation

À partir d'une appréciation globale comprenant à la fois le CV, la lettre de motivation, les résultats du QCM et de la note sur dossier, 22 candidats et candidates ont été convoqués à deux oraux dans les locaux de l'IGF.

2.3.1. Entretien de motivation

2.3.1.1. Présentation

Sur un format identique à celui de la précédente session, l'entretien de motivation avait pour objectif d'évaluer les motivations des candidats et candidates à rejoindre l'IGF et à échanger sur leur parcours et leurs aspirations.

RAPPORT DU JURY IFA 2023

Cet entretien avait ainsi pour but de permettre aux candidats et candidates d'exposer sereinement leurs expériences passées, ce qu'ils ou elles en avaient retenu et comment ils ou elles se projetaient en tant qu'IFA. A travers des questions souvent ouvertes, le jury a cherché à apprécier :

- ◆ la richesse du parcours académique et professionnel : qualité des expériences scolaires, extra-scolaires et professionnelles, capacité à les restituer de manière synthétique et convaincante et à en tirer des enseignements, etc. ;
- ◆ l'intérêt pour l'IGF, le savoir-être (travail dans des équipes-projets, à forte intensité et sur une diversité de sujets) et, à moyen terme, la capacité à se projeter dans d'autres postes dans la sphère publique / parapublique.

Après une introduction par le jury, chaque entretien a été organisé autour de trois temps pour une durée totale de 45 minutes :

- ◆ **une courte présentation** du candidat ou de la candidate récapitulant son parcours académique, ses expériences professionnelles, ses expériences associatives et ses motivations pour rejoindre l'IGF ;
- ◆ **un échange libre avec le jury** à partir du CV transmis et de la présentation du candidat ou de la candidate visant à apprécier la sincérité de la motivation, ses perspectives professionnelles, ses qualités comportementales et son savoir-être ;
- ◆ une dernière phase de **réponse aux questions que pourrait se poser le candidat ou la candidate sur l'IGF.**

2.3.1.2. Observations du jury

Pour une majorité des candidats et candidates, cet entretien a permis un échange fluide, direct et constructif avec le jury. Globalement, il a permis au jury de mieux connaître les parcours des candidats et candidates, leurs motivations et leur aptitude à travailler à l'IGF.

Le jury souligne toutefois que certains candidats et candidates ont rencontré des difficultés à expliquer et à restituer la cohérence de leur parcours et leurs motivations pour rejoindre l'IGF et plus largement le service public. Lors de la phase d'échange sur le parcours académique et professionnel, certains candidats et candidates ont peiné à présenter clairement les missions qui leur avaient été confiées ou ce qu'ils ou elles avaient pu être amenés à faire pendant leurs précédents stages.

Les candidats et candidates les plus performants ont su proposer des réponses structurées et fondées sur des exemples concrets tirés de leurs expériences. Le jury a particulièrement apprécié les candidats et candidates faisant preuve de capacité à s'insérer dans une équipe, à se remettre en question et à analyser des situations complexes tant d'un point de vue technique qu'humain. Il a été particulièrement attentif à valoriser les qualités comportementales et en particulier la capacité d'écoute et d'échange, l'enthousiasme ainsi que les qualités d'expression et l'esprit de synthèse.

2.3.2. Entretien de mise en situation professionnelle

2.3.2.1. Présentation

L'entretien de mise en situation avait vocation à **évaluer les aptitudes des candidats et candidates dans le cadre de plusieurs situations de mission. Plusieurs compétences étaient ainsi évaluées :**

- ◆ la capacité de compréhension des enjeux globaux d'une mission ;
- ◆ la capacité à s'organiser pour prendre en charge un pan des investigations ;
- ◆ la capacité de lecture et d'analyse de documents chiffrés (tableaux, graphiques, etc.) ;
- ◆ les réflexes face à des situations professionnelles pouvant survenir à l'occasion d'une mission (déontologie, compétences relationnelles, perception des enjeux politiques).

L'entretien était structuré de la façon suivante :

- ◆ **un temps de préparation** (20 minutes) à partir d'une lettre de mission et d'une fiche de consigne apportant quelques éléments de contexte et précisant la commande (celle-ci portait sur deux axes : 1/ une analyse générale de la lettre de mission ; 2/ une proposition d'organisation des investigations sur un pan du rapport incombant au candidat(e)-IFA) ;
- ◆ **une présentation** (10 minutes) au cours de laquelle le candidat ou la candidate devait répondre à la commande qui lui était passée ;
- ◆ **des questions de reprise** (15 minutes) visant à préciser certains aspects de la présentation du candidat ou de la candidate ou à évoquer des aspects de la lettre de mission qui auraient été omis ;
- ◆ **une analyse de données** (10 minutes) en rapport avec la mission, dont le candidat ou la candidate avait 1 minute pour prendre connaissance avant d'en faire le commentaire et de réfléchir à l'apport qu'elles pourraient avoir pour la mission ;
- ◆ **des questions sur les réflexes professionnels** (10 minutes), ayant vocation à tester les compétences relationnelles, la déontologie ou encore la perception des enjeux politiques d'une mission à partir des expériences passées du candidat ou de la candidate ou bien de situations fictives dans lesquelles il ou elle était projeté.

2.3.2.2. Observations du jury

Le jury de l'entretien de mise en situation était composé d'un binôme d'inspecteurs ou inspectrices des finances avec lesquels les candidats et candidates IFA recrutés seront amenés à collaborer dès leur intégration.

L'exercice de présentation initiale était dans l'ensemble bien assuré. Le jury invite les futurs candidats et candidates à structurer au maximum leur exposé et à respecter les dix minutes imparties. Les candidats et candidates qui se sont distingués lors de cette présentation initiale ont identifié les enjeux de la mission, y compris ceux qui n'étaient pas explicites dans la lettre de mission, et en ont fait une présentation hiérarchisée avant d'expliquer de façon concrète comment ils envisageaient de conduire leurs analyses, par exemple en identifiant les différents entretiens à mener, tant en administration centrale que sur le terrain. Les questions de reprise du jury ont fait une réelle différence entre candidats et candidates, certains ayant pu démontrer pendant cette étape de l'entretien leur capacité d'écoute, une finesse d'analyse et un intérêt réel pour le sujet de la mise en situation quand d'autres n'ont pas su aller au-delà des éléments généraux présentés en introduction.

L'analyse de données a été variablement traitée par les candidats et candidates. Le jury invite les futurs candidats et candidates à mettre en avant les constats clé qui ressortent des données plutôt qu'à faire une lecture descriptive systématique des tableaux et graphiques. Des erreurs ont pu être commises en réponse aux questions du jury mais il a valorisé la justesse du raisonnement quantitatif au-delà du résultat lui-même. Le jury invite ainsi les futurs candidats et candidates à exposer leurs raisonnements, y compris quand certaines données ou certains résultats paraissent faux ou contradictoires.

S'agissant de la séquence de questions sur les réflexes professionnels, la majorité des candidats et candidates s'est montrée au niveau des attentes, certains ayant bien perçu ce que devait être le positionnement d'un inspecteur ou d'une inspectrice des finances adjoint vis-à-vis de son équipe de mission, et plus particulièrement de son chef de mission, et des structures auditées. La capacité à prendre appui sur des expériences personnelles a été à chaque fois appréciée par le jury. Il invite également les futurs candidats et candidates à prendre clairement position en réponse aux mises en situation proposées par le jury.

2.4. Étape 4 : Épreuve de sélection finale

2.4.1. Présentation

Neuf candidats et candidates ont été convoqués à cette phase de sélection finale. Cet entretien, qui s'est déroulé en présence de la cheffe du Service de l'IGF et d'un inspecteur général des finances, avait pour objectif d'évaluer l'intérêt et la capacité des candidats et candidates à rejoindre l'IGF, tout en recherchant à compléter les profils actuellement présents au Service.

L'entretien était organisé selon un échange libre d'une durée de 30 minutes, qui a notamment permis d'évoquer les thématiques suivantes :

- ◆ l'analyse critique des différentes situations professionnelles rencontrées au cours des stages ;
- ◆ les différents postes envisagés en sortie d'école ;
- ◆ l'intérêt pour les politiques publiques et leur évaluation ;
- ◆ les savoirs-être acquis au cours de leurs études et de leurs stages ;
- ◆ les centres d'intérêts et engagement personnels.

2.4.2. Observations du jury

Cette épreuve a permis un échange très fluide, de grande qualité avec les neuf candidats et candidates sélectionnés. Le jury a porté une grande attention sur leur capacité à intégrer un collectif de travail exigeant, tant au niveau des savoir-être que des savoir-faire.

La décision finale de recrutement a été prise par délibération de l'ensemble du jury, en confrontant les avis recueillis à l'occasion de chacune des quatre étapes.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE I : APPEL À CANDIDATURES POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS D'IFA (SESSION 2023)**
- ANNEXE II : MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DES IFA (SESSION 2023)**
- ANNEXE III : EXTRAITS DE L'ÉPREUVE DE QCM (SESSION 2023)**

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Paris, le 1^{er} février 2023

APPEL À CANDIDATURES

**pour l'exercice des fonctions d'inspecteur des finances adjoint et
d'inspectrice des finances adjointe**

POURQUOI REJOINDRE L'IGF EN TANT QU'INSPECTEUR ET INSPECTRICE DES FINANCES ADJOINT(E) ?

1. Un positionnement stratégique au cœur de la décision publique

Le Gouvernement fait appel à l'IGF pour lever des obstacles techniques à la conduite des réformes et appuyer, par son expertise, la décision publique. En pratique, l'Inspection réalise des missions :

- ◆ de vérification et d'audit, pour lesquelles elle dispose de pouvoirs d'enquête ;
- ◆ d'évaluation et de conseil, conduites directement pour le compte des ministres commanditaires ;
- ◆ d'assistance auprès d'administrations, de commissions, de personnalités qualifiées ou d'organisations internationales.

Les missions, d'une durée moyenne de trois à quatre mois, offrent une visibilité unique aux membres du service et leur permettent d'acquérir des compétences appréciées des recruteurs, grâce à :

- ◆ des échanges réguliers avec des décideurs publics et privés de premier plan (cabinets ministériels, directeurs d'administration et d'opérateurs, dirigeants d'entreprises, etc.) ;
- ◆ des investigations techniques et sur le terrain pour objectiver les constats, repérer les bonnes pratiques, étayer les analyses et formuler des propositions opérationnelles (~100 interlocuteurs par mission) ;
- ◆ un suivi de la mise en œuvre des propositions formulées.

Les rapports d'activité annuels de l'IGF¹ présentent de nombreux exemples de missions.

Le parcours proposé aux candidats et candidates reçus s'organisera autour de deux phases d'une durée totale de trois ans :

- ◆ **une première phase de formation** aux méthodes de l'IGF, à travers notamment une mission de vérification ;
- ◆ **une deuxième phase de participation aux missions** sous la responsabilité d'inspecteurs et inspectrices des finances expérimentés.

Au cours de la troisième année, les inspecteurs et inspectrices des finances adjoint(e)s auront la possibilité de **candidater aux fonctions d'inspecteur et inspectrice des finances.**

Ce parcours leur ouvre, plus généralement, des perspectives de carrière dans la sphère publique, tant au ministère chargé de l'économie et des finances, que dans d'autres entités publiques ou encore dans le secteur privé. Enfin, à travers ce parcours, ils **rejoignent la communauté des alumni de l'IGF.**

2. Une rigueur d'analyse et des compétences de haut niveau

L'IGF permet d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite d'une carrière de direction dans le secteur public :

- ◆ une méthode d'objectivation des faits fondée sur la tradition d'audit et de vérification portée par le service depuis sa création ;
- ◆ une double approche stratégique et opérationnelle pour résoudre des problèmes complexes ;
- ◆ une capacité à interagir avec des décideurs de haut niveau et répondre à leurs attentes tout en connaissant la réalité du terrain et ses contraintes ;
- ◆ le pilotage et la coordination de missions à portée interministérielle sous pression politique ;
- ◆ une excellente connaissance des leviers de politique publique.

Les savoir-faire et savoir-être développés à l'IGF et le lien entre l'approche stratégique et les réalités de terrain permettent de former les décideurs de demain.

¹ <https://www.igf.finances.gouv.fr/sites/igf/accueil/rapports-publics/rapports-dactivite-1.html>

3. Diversifier sa connaissance de l'administration et du monde professionnel

Au service, **90 personnes aux profils très divers**, issus de la haute administration, du secteur privé et du monde universitaire échangent au quotidien sur leurs travaux et tissent de forts liens professionnels et personnels.

Les missions permettent aux agents du service de développer **une expertise sur un large spectre de politiques publiques**, de secteurs et d'auditionner de nombreux interlocuteurs.

Enfin, des **rencontres** sont régulièrement organisées au service autour de personnalités administratives, économiques ou scientifiques de premier plan.

Pour plus d'informations :
<http://www.igf.finances.gouv.fr>

QUELS PROFILS POUR REJOINDRE L'IGF EN TANT QU'INSPECTEUR ET INSPECTRICE DES FINANCES ADJOINT(E) ?

1. Les profils recherchés

Les candidats et candidates doivent disposer d'une **formation initiale d'excellence, de niveau minimum Master 2**, reçue dans une grande école et/ou une université.

Ils doivent démontrer de **très solides compétences analytiques** et une grande rigueur. Ces compétences peuvent avoir été obtenues à l'issue d'un **parcours en sciences humaines et sociales** (économie et finances, droit, management, sciences politiques, sociologie, etc.) et/ou **scientifique** (sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique, biologie, environnement, etc.).

La complexité des missions menées dans un temps contraint et la diversité des thématiques abordées supposent par ailleurs de disposer des **compétences professionnelles** suivantes : analyse et rédaction, travail en équipe, créativité, humilité, qualité d'écoute et de dialogue.

Les candidats et candidates doivent, par leur formation initiale et leur parcours, démontrer un **haut niveau d'intérêt pour les enjeux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques** et de modernisation de l'État.

Les candidats et candidates doivent disposer d'une expérience professionnelle substantielle, acquise notamment à travers leurs stages ou d'une première expérience professionnelle.

Une expérience préalable dans le secteur public, ou dans le champ de l'économie et des finances publiques, est bienvenue sans constituer un prérequis. La connaissance de ces univers professionnels sera approfondie pendant les missions ainsi qu'au travers de sessions de formation professionnelle, en particulier la première phase de leurs parcours d'intégration. Une expérience à l'international sera appréciée.

2. Les conditions requises pour postuler

L'inspecteur ou l'inspectrice des finances adjoint(e) rejoint le service **pour une durée de trois ans**. La nature du contrat par lequel il est lié au service dépend de sa situation administrative.

Peuvent notamment postuler à ces fonctions :

- ♦ les **étudiants achevant leur formation initiale** (niveau minimum requis : Master 2) ;
- ♦ les fonctionnaires **des corps de l'enseignement supérieur** (issus des Écoles normales supérieures, professeurs agrégés, etc.) ;
- ♦ les fonctionnaires **des grands corps techniques de l'État** ;
- ♦ les agents contractuels du **secteur public** et les salariés ou travailleurs indépendants **du secteur privé**.

L'IGF propose des **rémunérations attractives**.

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT ?

Quatre à six postes sont ouverts à la sélection pour une prise de fonction effective à partir du **1^{er} septembre 2023**. Les candidatures doivent être déposées le **1^{er} mars 2023 au plus tard** sur la Place de l'Emploi Public.

Le processus de recrutement se déroule du **1^{er} mars au 5 mai 2023**. Il est organisé en quatre étapes de sélection.

Étape n° 1 - Sélection à partir de l'examen du curriculum vitae (CV) et de la lettre de motivation

Toute candidature sur la Place de l'Emploi Public doit comprendre **un CV**, incluant les coordonnées du (des) dernier(s) employeur(s) du candidat ou de la candidate, et **une lettre de motivation** de deux pages maximum.

L'examen de ces deux documents, à **soigner particulièrement**, conduit le jury à inviter une partie des candidats et candidates à l'étape suivante du processus de recrutement.

Étape n° 2 - Sélection à partir d'un questionnaire à choix multiples (QCM)

Le QCM évalue la **culture générale administrative** (politique économique, enjeux budgétaires, fonctionnement de l'État et de l'administration, etc.) **et scientifique** du candidat ou de la candidate ainsi que sa **logique**. Ce processus de sélection est organisé en temps contraint, dans les locaux de l'IGF.

Sur la base des résultats obtenus au QCM, de leur CV et de leur lettre de motivation, une partie des candidats et candidates sont invité(e)s à l'étape suivante du processus de recrutement.

Étape n° 3 - Sélection sur la base de deux mises en situation techniques et d'un entretien de motivation

L'ensemble des candidats et candidates retenus par le jury à l'issue de la deuxième étape du processus participent à trois processus de sélection ne requérant aucune connaissance technique préalable :

- ♦ **une mise en situation professionnelle écrite** consistant à réaliser une note à partir d'un dossier de politiques publiques ;
- ♦ **une mise en situation professionnelle à l'oral**, sur la base d'un dossier inspiré d'une mission récemment réalisée par des membres de l'IGF ;
- ♦ **un entretien de motivation**, sur la base du CV et de la lettre de motivation du candidat ou de la candidate.

Étape n° 4 - Entretien final

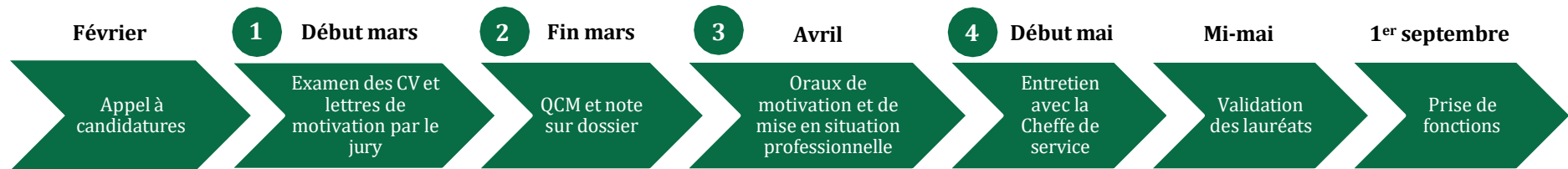
Les candidats et candidates retenus par le jury à l'issue de la troisième étape du processus de recrutement sont invités à un entretien final **avec la cheffe du Service et l'inspectrice chargée de mission, adjointe à la cheffe du Service**, permettant un bilan des réalisations et des motivations. Cet entretien conclut la procédure de recrutement.

Les candidats et candidates sont invité(e)s à consulter les rapports de jury des sessions de recrutement 2021² et 2022³.

² [https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/3.NousRejoindre/IFA/Rapport jury IFA 2021 VF.pdf](https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/3.NousRejoindre/IFA/Rapport%20jury%20IFA%202021%20VF.pdf)

³ [https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/3.NousRejoindre/IFA/Rapport jury IFA session 2022 WEB.pdf](https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/3.NousRejoindre/IFA/Rapport%20jury%20IFA%20session%202022%20WEB.pdf)

Annexe II - Calendrier de la procédure IFA (session 2023)



Annexe III – Extraits de l'épreuve de QCM

Ce questionnaire à choix multiples comporte **64 questions** structurées en cinq parties :

- 20 questions économiques et financières
- 15 questions relatives au fonctionnement des administrations publiques
- 10 questions de raisonnement logique
- 6 questions d'analyse de données
- 13 questions de culture scientifique

Il existe une seule bonne réponse par question. Une bonne réponse rapporte 1 point, une mauvaise réponse et une absence de réponse sont notées 0 point.

La durée totale pour traiter le questionnaire est de **50 minutes**.

Ce questionnaire a vocation à constituer une aide à la décision dans la sélection des candidats admissibles aux processus de sélection. Les questions relèvent de champs différents dont il n'est pas attendu des candidats qu'ils les maîtrisent tous.

1. Questions économiques et financières

1. À quel niveau se situait approximativement la dette publique française à fin 2022 (en % du produit intérieur brut - PIB) ?

- 90
- 110
- 120

2. Parmi les éléments suivants, lequel n'est pas comptabilisé à l'actif ?

- La dette
- La trésorerie
- Les stocks

[...]

2. Questions relatives au fonctionnement des administrations publiques

3. Comment est divisé le budget de l'État ?

- En missions, programmes et actions
- En politiques publiques, objectifs et missions
- En programmes, sous-programmes et indicateurs de performance

4. Dans la chaîne de la dépense publique, qui est responsable de la validation du service fait ?

- L'ordonnateur

RAPPORT DU JURY IFA 2023 – ANNEXE III

- Le comptable
- Les deux, indifféremment

[...]

3. Raisonnement mathématique et logique

5. Une machine a fabriqué 413 pièces, on en relève 45 qui sont défectueuses, le taux d'échec est de :

- 9 %
- 11 %
- 13 %

6. Dans la population française, la probabilité d'être né au mois de mars est de 8 % et celle d'être de sexe féminin est de 50 %, la probabilité d'être une femme née au mois de mars est de :

- 4 %
- 5 %
- On ne peut pas savoir

[...]

4. Analyse de données

7. Le tableau ci-dessous présente les données financières des établissements appartenant à un même groupe.

Quelle est la valeur ajoutée médiane des établissements :

- 25 000
- 17 000
- 36 425

	Établissement 1	Établissement 2	Établissement 3	Établissement 4	Établissement 5	Établissement 6	Établissement 7
Valeur ajoutée	10000	25000	17000	100000	8000	42000	53000
Excédent brut d'exploitation (EBE)	1000	1000	2000	3000	0	2000	8000

8. Dans le tableau qui précède, quel est le taux de marge du groupe ?

- 4 %
- 5 %
- 6 %
- 7 %

[...]

5. Culture scientifique

9. Quel est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France ?

- les transports
- l'industrie
- l'agriculture

10. Comment mesure-t-on la puissance d'une source d'énergie ?

- en joule
- en calorie
- en watt

[...]
